

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

3^{ème} Commission
N° CP-2020-11-3-9

Service instructeur

DIR- Pôle mobilité et travaux neufs

Service consulté

DIF – Direction des Finances

**POINT RELATIF À LA REVALORISATION FINANCIÈRE DE L'OPÉRATION
ROCADE OUEST DE COLMAR - PHASE 2**

Résumé : Le présent rapport a pour objet la revalorisation du coût de l'opération rocade Ouest de Colmar à 46 M€.

1. PREAMBULE

L'opération rocade Ouest de Colmar doit permettre la mise à 2 x 2 voies des tronçons « RD 418-Ligibel » et « déviation de Wintzenheim – RD 30 » de la RD 83. Ces travaux constituent la dernière phase de l'aménagement global de la rocade Ouest de Colmar.

Cet aménagement permettra de :

- fluidifier le trafic notamment lors des heures de pointes,
- supprimer le passage à niveau de la voie ferrée COLMAR-METZERAL,
- optimiser les flux de trafic, VL, PL, modes doux, transports en commun,
- améliorer la sécurité des usagers.

2. MAÎTRISE D'OEUVRE DE L'OPERATION

Un premier marché de maîtrise d'œuvre avait été notifié en août 2007 pour la réalisation de la phase 2. Depuis novembre 2008 l'exécution des études préliminaires de ce marché était à l'arrêt. Le Conseil départemental du Haut-Rhin a donc décidé de résilier ce marché obsolète en février 2020.

Le nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 13 août 2020. Il est composé de six tranches. La tranche ferme représente l'ensemble des études préliminaires et d'avant-projet liées à l'aménagement, et à l'engagement du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique du projet. Les cinq tranches optionnelles représentent des sections géographiques du projet. Elles sont principalement constituées des missions d'étude projet et du suivi des travaux. Le découpage en tranches optionnelles permet d'éviter de bloquer l'avancement de l'ensemble du tracé et de pouvoir progresser rapidement sur les sections présentant moins de contraintes.

3. EVOLUTION DU COÛT DE L'OPERATION

3.1 Historique de l'évolution du coût du projet :

Le montant initial prévu pour l'aménagement routier entre le carrefour RD418 et RD30 avait été établi lors des études préliminaires de 2006 et estimé à 40 M€. Un projet de convention avait été établi avec l'Etat, la Région Alsace, la Ville de Colmar et le Département du Haut Rhin. La part de l'Etat s'est ajoutée à celle du Département à la suite du transfert des routes en 2006.

La convention a été finalement signée avec la Région Alsace, la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin en 2007 sur la base du montant de 40 M€ avec un découpage en deux phases :

- une phase 1 concernant le tronçon « Ligibel et déviation de Wintzenheim » pour un montant de 3M€ ;
- une phase 2 pour les sections « RD 418-Ligibel » et « déviation de Wintzenheim – RD30 » estimées à 37M€.

En 2010, un protocole avait été signé avec RFF et la SNCF afin de partager les frais des travaux de la suppression du passage à niveau n°7 de la ligne COLMAR-METZERAL. La participation des entreprises ferroviaires s'élevait à 3,42 M€.

Les travaux de la phase 1 ont été effectués jusqu'en 2013.

Au regard de l'ancienneté de l'estimation de la phase 2, une révision de l'estimation du coût est nécessaire afin de prendre en compte les variations économiques depuis 2006.

Le coefficient de révision à prendre en compte est de 1.26 selon la formule suivante :

$$C = 0,125 + 0,875 (I_m/I_0) \text{ avec } I = \text{Index TP01}$$

Avec I_m à 108.7 pour le TP01 de mai 2020 (dernière valeur connue) et I_0 à 83.7 pour l'index TP01 de février 2006.

Le montant révisé (à mai 2020) est donc :

$$37 \text{ M€} \times 1,26 = 46.62 \text{ M€} \text{ arrondi à } \mathbf{46 \text{ M€}}, \text{ soit une augmentation de } 9 \text{ M€}.$$

Le complément des autorisations de programme a été demandé dans le cadre des orientations budgétaires de 2021.

3.2 Financement du nouveau marché :

La Direction des Routes travaille sur l'établissement d'une nouvelle convention avec les partenaires locaux, Région Grand Est et Colmar Agglomération. Cette convention vise à déterminer les montants de la participation financière ainsi que les modalités de versement de ces montants au Département, dans le cadre des travaux de la Phase 2 de la rocade Ouest de Colmar.

Le Département exerce la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Il assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

La SNCF a indiqué récemment qu'au regard de son changement de statut, elle ne participera plus financièrement aux travaux de suppression du passage à niveau n°7 à WINTZENHEIM. A la suite de cette annonce, le Département a sollicité la Préfecture du Haut-Rhin.

Pour l'heure, le projet de convention indique les montants ci-dessous :

Partenaires	%	Montant
Région Grand Est	22,04	10 140 000 €
Département du Haut-Rhin	61,66	28 362 000 €
Colmar Agglomération	16,30	7 498 000 €
<i>Total</i>	<i>100,00</i>	<i>46 000 000 €</i>

Des discussions sont engagées avec Colmar Agglomération pour obtenir une contribution plus importante du territoire qui bénéficiera directement de la réalisation de cette infrastructure.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de réévaluer le coût de l'opération rocade Ouest de Colmar à 46 M€ afin de prendre en compte les variations économiques depuis 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH